

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'engagement des ministres en faveur de la montagne devant le XXI^e congrès de l'ANEM devrait avoir des conséquences concrètes dans les prochaines semaines au Parlement

Défendre et faire reconnaître la spécificité de la montagne a été le fil conducteur des travaux du XXI^e congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

La réflexion sur les **responsabilités du maire de montagne, notamment vis-à-vis des grandes infrastructures et des risques naturels**, a révélé l'**inquiétude** des élus devant l'accroissement constant du champ de leurs responsabilités, particulièrement lourdes en montagne. Ils se sont alarmés d'une méconnaissance trop fréquente de la part des tribunaux appliquant la loi du 10 juillet 2000 tendant à préciser la définition des délits non intentionnels.

Le congrès a adopté de façon unanime une **motion** qui demande à la fois des **précisions législatives, si nécessaire, et une meilleure information** sur les voies de recours auprès de tous les plaignants.

Christian ESTROSI, ministre délégué à l'aménagement du territoire, **Brice HORTEFEUX**, ministre délégué aux collectivités territoriales, et **Paul DURIEU**, président de la conférence nationale des services publics en milieu rural, ont notamment reconnu la nécessité d'une adaptation de **l'accès aux services publics** avec la notion de **desserte des territoires et habitants de montagne**, au lieu et place du seul critère démographique.

Les congressistes ont particulièrement **apprécié** l'annonce, par le ministre en charge des collectivités territoriales, de certains **aménagements de la dotation globale de fonctionnement** et plus particulièrement de la prise en considération des **territoires à haute valeur patrimoniale et environnementale**, au-delà des dispositions propres aux parcs naturels nationaux.

Ils reconnaissent la **valeur symbolique et concrète** de l'adoption du principe de la création **du code de la montagne** dans le projet de loi d'orientation agricole et l'ouverture de **Dominique BUSSEREAU**, ministre de l'agriculture et de la pêche, en faveur **d'un chapitre montagne** au sein du même projet lors de la discussion au Sénat.

François BROTTES, député de l'Isère, président, et **Martial SADDIER**, député de la Haute-Savoie, secrétaire général, demandent au gouvernement et aux parlementaires de montagne d'œuvrer pour que ces échanges très riches débouchent rapidement sur des mesures favorables aux territoires de montagne.

Contacts presse :

- Martine David m.david@anem.org 01 45 22 60 30
- Guillaume Nicolle g.nicolle@anem.org 01 45 22 17 58